

L'hon. M. REID: Lorsque nous avons cessé les travaux à cause de la guerre, c'était afin d'éviter de dépenser plus d'argent à ce moment-là. Lorsque nous les avons repris, nous l'avons fait au prix coûtant plus une commission, parce que la main-d'œuvre, le matériel et l'approvisionnement étaient trop élevés pour qu'il nous eut été possible d'obtenir des soumissions à moins d'un chiffre très élevé.

Les conditions ont changé et nous demandons des soumissions. Ce ne furent pas les seuls chantiers de l'Etat qui suspendirent leurs opérations dans le temps.

M. PARENT: En effet, mais les autres ne les reprirent pas.

L'hon. M. REID: Pas tous.

M. ARCHAMBAULT: Avant que le ministre appelât à son secours la phalange des fumeurs et votants du parti ministériel pour rejeter le projet d'amendement de mon honorable ami de Waterloo-Nord (M. Euler), je voulais lui poser une question, mais il était déjà levé. Je voulais lui demander le pourcentage que les concessionnaires prélèvent sur ces entreprises en régie intéressée.

L'hon. M. REID: 8 pour 100 sur une certaine partie de l'ouvrage. Nous fournissons une partie des matériaux, et il va sans dire qu'ils ne prélèvent aucun pourcentage sur le prix de ces fournitures.

M. ARCHAMBAULT: Le ministre veut-il dire que le Gouvernement fournit le ciment?

L'hon. M. REID: Nous l'avons acheté par voie d'adjudication au rabais et n'accordons sur cette fourniture aucun pourcentage aux concessionnaires.

M. ARCHAMBAULT: Selon le rapport de l'auditeur général, page W-47, la compagnie Canada Cement a fourni pour \$14,250.25 de ciment pour le canal Welland. Etait-ce après recours à la publicité?

L'hon. M. REID: Oui.

M. ARCHAMBAULT: Quelles compagnies soumissionnèrent? et pour quels montants? Je suis intéressé dans la Canada Cement.

L'hon. M. REID: Des soumissions furent reçues de la Canada Cement, la St. Mary's Cement et une autre compagnie; le sous-ministre pense que c'est celle d'Alfred Rogers.

M. ARCHAMBAULT: L'entreprise a-t-elle été adjugée au moins enchérisseur?

L'hon. M. REID: Oui, dans chaque cas.

M. ARCHAMBAULT: Le ministre en est-il sûr?

L'hon. M. REID: C'est ce que me disent le sous-ministre et l'ingénieur en chef; et si ma mémoire ne me trompe, chaque fois que l'on a fait appel de soumissions, c'est au moins enchérisseur que l'entreprise a été adjugée.

M. ARCHAMBAULT: Le Gouvernement fournit-il une grande quantité de ces matériaux, à part le ciment?

L'hon. M. REID: Les câbles d'acier, le bois et autres fournitures furent achetés des adjudicataires lors de la suspension des travaux. On ne paie aucune commission sur ces matériaux.

M. ARCHAMBAULT: A-t-on acheté ce ciment par l'entremise de la commission des achats ou par celle du ministre de la Marine et des Pêcheries?

L'hon. M. REID: Le ministre de la Marine et des Pêcheries n'a eu rien à voir là-dedans; il n'a jamais su que nous commandions du ciment. La soumission, une fois acceptée, fut approuvée par la commission des achats.

M. ARCHAMBAULT: Alors la commission des achats n'a eu rien à y voir?

L'hon. M. REID: Oui, elle a donné son approbation avant l'acceptation définitive.

M. ARCHAMBAULT: Supposons que vote ministère ait adressé une réquisition à la commission des achats, que subséquemment des soumissions aient été reçues et que votre département ait accepté celle du moins enchérisseur et l'ait transmise à la commission des achats, celle-ci refuserait-elle de l'accepter?

L'hon. M. REID: Si elle indiquait une bonne raison de refuser la plus basse soumission, le ministre ou le Gouvernement pourrait revenir sur sa décision.

M. ARCHAMBAULT: Qu'est-ce que le ministre appellerait une bonne raison en pareil cas?

L'hon. M. REID: Il me faudrait apprécier la raison alléguée.

M. PARENT: Le ministre peut-il dire le montant de ce crédit dépensé l'an dernier sur cet ouvrage?

L'hon. M. REID: Total des paiements aux entrepreneurs à date, durant l'exercice 1920-121, \$2,588,588.78. Je puis donner une liste des personnes à qui les montants furent payés, si l'honorable député le désire.